

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES
59199

Séance du **23 février 2023**

DEPARTEMENT

NORD

Date : 23/02/2023

Numéro : 2023-005

L'an deux mille vingt trois

et le 23 février

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	25

Date de la convocation
17/02/2023

Date d'affichage
17/02/2023

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre SLATKOVIE qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ
Pasquale CARIDI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Alain BLANCHART
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT
Virginie VAN VOOREN qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAK
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI

Absent Excusé :

Laurent SIGUOIRT

Absente :

Sandrine DUMONT

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 27/02/2023

Objet : Mise en œuvre du régime indemnitaire des travaux supplémentaires – Mise à jour IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires)

et publication,

du 27/02/2023

ou notification

du

Publication sur le site internet
Le 07/06/2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu la délibération en date du 31 mars 2008 relative à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des travaux supplémentaires ;
Vu le tableau des effectifs (délibération n°2023-003 du 23/02/2023),

Considérant qu'il convient de mettre à jour la délibération relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire des travaux supplémentaires s'agissant des IHTS, en y ajoutant dans la filière technique le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, le grade de technicien territorial suite à la création d'un emploi de technicien territorial pour le poste de "responsable des services techniques" ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16/02/2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité par 25 voix pour,

- **D'approuver la mise à jour de la délibération relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire des travaux supplémentaires s'agissant de la possibilité de versement des IHTS en y ajoutant dans la filière technique le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, grade de technicien territorial, suite à la création d'un emploi de technicien territorial comme susvisé.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER